

MARCHÉ N°26FCS01
FOURNITURE ET LIVRAISON DE COUCHES PÉDIATRIQUES JETABLES

Le Président du CCAS de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 29 avril 2026, portant délégation de pouvoir au Président et au Vice-Président du Centre communal d'action sociale en application des articles R123-21 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

Considérant la consultation menée sous forme de marché à procédure adaptée, pour la fourniture et la livraison de couches pédiatriques jetables pour le Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois,

DÉCIDE

Article 1 :

Un accord-cadre de fournitures courantes et services est conclu avec la société NATUR'VOX, N° SIRET 827 589 268 00032, 51 rue de Sèvres, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, représentée par Monsieur Kilian O'NEILL, Président.

Article 2 :

L'accord-cadre mono attributaire à bons de commande est défini pour un maximum annuel de 50.000 unités, soit 200.000 unités maximum sur la durée du contrat, par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires du bordereau.

Article 3 :

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, reconductible tacitement trois fois un an, à compter de la date prévisionnelle du 1^{er} mai 2026.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil d'administration.

Fait à Crépy-en-Valois, le 30 avril 2026

Par délégation du Conseil d'administration,
Le Président, Gabriel MELAÏMI,

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site internet de la Commune :

3 0 AVR. 2026



Accusé de réception en préfecture
060-266001767-20260430-CCAS2026-10-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026